



Le 17 juin 2011

Monseigneur Gilles Lussier  
Évêque de Joliette  
2, rue St-Charles-Borromée Nord  
C.P. 470  
Jolietter, QC J6E 6H6

Cher confrère,

Je désire vous exprimer ma profonde sympathie — à vous-même ainsi qu'à tous vos diocésains et diocésaines — à l'occasion de la mort de Monseigneur René Audet, votre prédécesseur comme évêque de Joliette. Je prie le Seigneur de le combler de son amour pour l'éternité, dans la joie et la communion du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint.

Monseigneur Audet est devenu évêque en juillet 1963, donc entre la première et la deuxième session du concile Vatican II. Il était de cette génération d'évêques qui a vécu intensément ce temps fort de l'histoire récente de l'Église et qui s'est ensuite appliquée à la mise en oeuvre des décisions et orientations du concile. C'est ainsi qu'après son installation comme évêque de Joliette, en 1968, et pour une vingtaine d'années, il a su guider son Église diocésaine sur les nouveaux chemins ouverts par Vatican II.

Un évêque partage aussi avec ses confrères dans l'épiscopat la responsabilité de toute l'Église, en union avec le Successeur de Pierre. Il nous faut rappeler ici que Monseigneur Audet a été membre de plusieurs comités de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec. Je pense en particulier à nos comités pour l'éducation chrétienne, pour les ministères, pour le laïcat (comité qu'il a présidé) et pour la législation et l'administration, autant d'instances où se vivent concrètement l'entraide et la concertation qui sont au coeur de la raison d'être de notre Assemblée.

À vous-même, Monseigneur Lussier, aux proches de Monseigneur Audet et à toute la grande famille diocésaine de Joliette, j'offre l'expression de mes sincères condoléances, avec l'assurance de ma prière, en union avec toute l'Église, dans la communion des saints.

*+ Martin Veillette*

+ Martin Veillette  
évêque de Trois-Rivières  
président de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec